

Date de la 1^{re} communication aux parents : 15 octobre 2025 Date de remise du 1^{er} bulletin : 11 novembre 2025

Date de remise du 2^e bulletin : 9 mars 2026

Date de remise du 3^e bulletin : 26 juin 2026

CAPS-I – Programme DIMS (6-15 ans)			
Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exploiter l'information		✓	✓
Interagir avec son milieu		✓	✓
Communiquer	✓		✓
Agir avec méthode		✓	✓
Agir de façon sécuritaire	✓		✓

Avis aux parents

Document d'information à l'intention des parents diffusé par le ministère de l'Éducation. [Programme éducatif CAPS](#)

Les résultats seront transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ainsi que du degré de soutien reçu par l'élève dans la démonstration de son niveau de compétence.

LÉGENDE			
Niveau de compétence			Degré de soutien apporté par l'adulte
5	Compétent		A L'élève accomplit les tâches seul ou seule.
4	Avancé		B L'élève accomplit les tâches avec un soutien occasionnel.
3	Intermédiaire		C L'élève accomplit les tâches avec un soutien fréquent.
2	Novice		D L'élève accomplit les tâches avec un soutien constant.
1	Débutant		

Direction : Joëlle Hudon

Date : 22 septembre 2025

Date de la 1^{re} communication aux parents : 15 octobre 2025 Date de remise du 1^{er} bulletin : 11 novembre 2025

Date de remise du 2^e bulletin : 9 mars 2026

Date de remise du 3^e bulletin : 26 juin 2026

Programme DIP (déficience intellectuelle profonde)

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Agir efficacement sur le plan sensorimoteur		✓	✓
Exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions		✓	✓
Interagir avec son entourage		✓	✓
Communiquer efficacement avec son entourage	✓		✓
S'adapter à son environnement	✓		✓
S'engager dans des activités de son milieu		✓	✓

Avis aux parents

Feuillet d'information à l'intention des parents

Pour le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (DIP), les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences.

Cote	Étape 1, 2 et 3	Cote	Étape 3 – Bilan à 8, 12, 15, 18 et 21 ans (âge au 30 sept. de l'année en cours)
Progression de l'élève		Niveau de réussite de l'élève	
A	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.	4	L'élève démontre une compétence assurée.
B	L'élève répond aux exigences fixées pour lui.	3	L'élève démontre une compétence intermédiaire.
C	L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui.	2	L'élève démontre une compétence modérée.
D	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.	1	L'élève démontre une compétence émergente.

Un bilan se fera à des moments prédéterminés du parcours scolaire de l'élève. Ces moments sont en lien avec son âge chronologique et correspondent à des périodes charnières dans sa vie scolaire. Ces moments sont : les premières années de scolarisation de 5 à 8 ans; le passage au secondaire à 12 ans; au cours de l'adolescence avec ses besoins différents à 15 ans; la planification de la transition vers la vie adulte à 18 ans et finalement à la fin de sa scolarisation et le passage à sa vie d'adulte à 21 ans.

Direction : Joëlle Hudon

Date : 22 septembre 2025